

28 septembre 2017

Sûreté nucléaire à Fessenheim - Une nouvelle analyse des risques par l'ATPN

Un « jeu de ping-pong dangereux »

L'association trinationale de protection nucléaire (ATPN) s'inquiète du « manque de transparence et de l'insuffisance de la mise en œuvre des exigences de l'autorité de surveillance » à la centrale nucléaire de Fessenheim. Elle réitère sa demande de fermeture immédiate.



Le renforcement de la sûreté nucléaire à Fessenheim après la catastrophe de Fukushima a été évalué par un expert suisse. Photo DNA-Nicolas Pinot

« L'ASN fait des préconisations, EDF s'exécute ou argumente, l'ASN contrôle, tel est le cercle vertueux de la sûreté nucléaire en France. Mais qui contrôle l'ASN ? », interroge le Suisse André Hermann, ancien président de la commission fédérale pour la radioprotection et la surveillance de la radioactivité. Il a été mandaté par l'ATPN (lire ci-dessous) pour expertiser les risques nucléaires à la centrale de Fessenheim à la lumière des préconisations post-Fukushima.

« Ce n'est pas un recyclage des analyses de risque qui ont déjà été faites, précise Jürg Stöcklin, président de l'association trinationale de protection nucléaire. On sait

déjà que Fessenheim ne répond pas aux standards de sûreté européens. Cette fois-ci, nous voulions nous pencher sur le contrôle de sûreté à Fessenheim. Et être fixés sur la capacité de l'ASN à imposer ses décisions face à la toute-puissance d'EDF ».

Documents tronqués

Pour ce faire, l'ATPN a demandé communication des documents officiels concernant la mise en œuvre par EDF des prescriptions de l'autorité de sûreté nucléaire édictées après la catastrophe de Fukushima. L'ASN a joué le jeu... jusqu'à un certain point. Elle a certes fourni 26 documents pour un total de 400 pages mais « de nombreux passages étaient oblitérés. Parfois, deux tiers du document étaient noircis..., regrette André Hermann. La dissimulation est peut-être légitime pour des raisons de secret défense ou industriel, mais elle demande encore à être vérifiée » (la CADA, commission d'accès aux documents administratifs a été saisie et il sera demandé des explications lors de la prochaine CLIS)

Les questions de l'ASN adressées à l'exploitant, les réponses, les querelles entre l'IRSN (les experts de l'ASN) et du CIPN (les ingénieurs d'EDF) ont toutefois été un terrain suffisant pour se faire une idée « de l'omniprésence des querelles d'experts. Les meilleurs physiciens se renvoient constamment la balle comme dans un match de ping-pong. Sauf qu'on ne sait pas qui a raison et si l'ASN finit pas avoir le mot de la fin. »

Le rapport reconnaît l'opiniâtreté de l'ASN à faire respecter les prescriptions mais « il est choquant que les délais de mise en œuvre soient aussi longs et que les ultimes décisions se plient plutôt à des critères d'économie réelle qu'à des critères de risques techniques ».

Cinq talons d'Achille

L'expert pointe ainsi cinq faiblesses majeures, à commencer par les radiers sous les réacteurs qui même après travaux de renforcement (de 1,5 m on est passé à 2 m d'épaisseur) « reste la plus mince au monde pour un site électronucléaire ». La solution technique pour empêcher (retarder ?) la percée du radier par le corium en cas de fonte du réacteur est son écoulement et le refroidissement dans un local bétonné adjacent mais une interrogation demeure : l'éventuelle présence d'eau ne pourrait-elle pas entraver l'étalement du corium ? À cette question, « l'ASN n'a pas eu de réponse satisfaisante de la part d'EDF » et l'ATPN y voit peut-être un point à soulever en justice.

Risque sismique

L'éventualité de la perte de la source de refroidissement (lire ci-contre) a été pointée comme un risque important au même titre que les systèmes de filtration de l'air radioactif et les piscines de stockage du combustible usé non conformes aux principes fondamentaux de sûreté. L'ASN avait exigé une étude sur les améliorations de la filtration des gaz en cas de surpression au sein des réacteurs mais EDF a mis fin à la discussion en présentant ses systèmes comme efficaces.

Au chapitre de la sismicité, l'expert suisse souligne que la règle fondamentale de sûreté pour intégrer l'approche probabiliste (calcul du risque en fonction de ce qui pourrait arriver et non en fonction de ce qui s'est déjà produit par le passé) n'est toujours pas intervenue malgré les injonctions de la commission européenne. « La France reste le seul pays européen à ne pas se conformer à cette règle ».

Le rapport relève par ailleurs que l'ASN avait constaté de nombreux défauts de corrosion ou de structure qu'un séisme fragiliserait inévitablement mais que les réparations étaient parfois incomplètes, l'obligeant à rappeler l'exploitant à l'ordre. « Tout récemment encore, les inspecteurs de l'ASN ont constaté des ancrages défectueux des groupes électrogènes de secours qui pourraient lâcher à la moindre secousse », a rappelé Claude Ledergerber, vice-président de l'ATPN. L'association trinationale suivra les actions correctives avec la même attention que les autres dossiers toujours pendants que sont les pièces forgées non conformes ou les risques de rupture du Grand Canal d'Alsace.